

TRANSACTIONS

Neovacs s'inocule finalement 7,2 M€

Par Aroun Benhaddou | 13/03/2013 | 16:47

Le 19 février, Néovacs lançait une augmentation de capital avec maintien du DPS, qui devait lui permettre d'empocher au moins 6,3 M€ (cf. n° 1096). Un objectif que la biotech parisienne annonce avoir dépassé, grâce à un taux de souscription de 135 %. Pour en profiter, elle a donc exercé sa clause d'extension et récupéré la somme maximale qu'elle s'était fixée : 7,2 M€. Forte de ce succès, elle évite donc de solliciter Truffle Capital (détenteur de 34,7 % du capital) et OTC Management (9 %), lesquels s'étaient engagés à titre réductible, respectivement à hauteur de 1 M€ et 0,35 M€.

Conseils société : levée de fonds : Invest Securities (Eric d'Aillières, Jean-Emmanuel Vernay) ; **juridique :** HBC Avocats (Jean-Luc Elhoueiss)